

Procès-verbal du Conseil Communautaire

**Séance du Jeudi 18 janvier 2024 à 19h00 – Salle de réunion du siège – 1 place Clémenceau 72500 MONTVAL-SUR-LOIR**

A été nommé(e) secrétaire de séance : Pascal DUPUIS

Approbation procès-verbaux des dernières séances :

Conseil/Bureau	Date de diffusion aux conseillers communautaires et sur site internet	Approbations
Conseil Communautaire – 14/12/2023	PV de séance publié et notifié le 19/12/2023	Adopté à l'unanimité

Liste des délibérations prises lors de cette dernière séance :

N° DELIBERATION CONSEIL	LIBELLE	<u>LIEN HYPERTEXTE</u>
2023 12 098	Bâtiment – Construction d'une Maison de l'Eau et de l'Assainissement – Demande de subvention DETR/DSIL 2024	<a href="#">Conseil 2023 12 098.pdf</a> <a href="#">Conseil 2023 12 098-Annexe.pdf</a>
2023 12 099	Voirie – Travaux de réhabilitation des ouvrages d'art – Demande de subvention DETR/DSIL 2024	<a href="#">Conseil 2023 12 099.pdf</a> <a href="#">Conseil 2023 12 099-Annexe.pdf</a>
2023 12 100	Finances – Notification des AC définitives 2023	<a href="#">Conseil 2023 12 100.pdf</a>
2023 12 101	Finances – Inscription de crédits par anticipation au vote du budget primitif 2024	<a href="#">Conseil 2023 12 101.pdf</a>
2023 12 102	Service d'eau – Admission en non-valeur et abandon de créances	<a href="#">Conseil 2023 12 102.pdf</a>
2023 12 103	Service d'eau – Budget annexe n°85603 – Décision modificative 2-2023	<a href="#">Conseil 2023 12 103.pdf</a>
2023 12 104	Finances – Budget principal n°85600 – Décision modificative 2-2023	<a href="#">Conseil 2023 12 104.pdf</a>
2023 12 105	Finances – Budget annexe n°85605 – Décision modificative 3-2023	<a href="#">Conseil 2023 12 105.pdf</a>
2023 12 106	Finances – Budget annexe n°85607 – Décision modificative 1-2023	<a href="#">Conseil 2023 12 106.pdf</a>
2023 12 107	Tourisme – Approbation du contrat de concession de service public 2024-2027 avec la SPL Vallée du Loir	<a href="#">Conseil 2023 12 107.pdf</a> <a href="#">Conseil 2023 12 107-Annexe.pdf</a>
2023 12 108	Mobilité – Candidature à l'appel à projet de l'ADEME « AVELO 3 »	<a href="#">Conseil 2023 12 108.pdf</a>
2023 12 109	Développement Economique – Avis de la CCLLB sur le calendrier 2024 d'autorisation d'ouvertures des commerces le dimanche	<a href="#">Conseil 2023 12 109.pdf</a> <a href="#">Conseil 2023 12 109-Annexe.pdf</a>

2023 12 110	Développement Economique – Concession d'aménagement pour la viabilisation du lotissement intercommunal d'activités « La Prairie » - Compte rendu annuel à la Collectivité 2022	<a href="#">Conseil 2023 12 110.pdf</a> <a href="#">Conseil 2023 12 110-Annexe 1.pdf</a> <a href="#">Conseil 2023 12 110-Annexe 2.pdf</a>
2023 12 111	Assainissement collectif – Modalités de financement de la mission d'étude préalable à la prise de compétence Assainissement collectif	<a href="#">Conseil 2023 12 111.pdf</a>
2023 12 112	Assainissement collectif – Demande de subvention auprès de l'AELB pour structurer la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement collectif	<a href="#">Conseil 2023 12 112.pdf</a> <a href="#">Conseil 2023 12 112-Annexe.pdf</a>

Projets des délibérations à l'ordre du jour de la séance :

### **Délibération Conseil N° 2024 01 001 : Intercommunalité – Adhésion au SMGV de la Communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen**

M. le Président expose :

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a été informée, par courrier en date du 27 novembre 2023 réceptionné le 14 décembre 2023, de la demande d'adhésion au SMGV (Syndicat Mixte de la Sarthe pour le Stationnement des Gens du Voyage) de la Communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen, pour la gestion de son aire d'accueil située sur la commune de Loué, a effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette demande d'adhésion a reçu l'avis favorable du comité syndical du SMGV du 24 novembre 2023.

Considérant qu'en sa qualité de membre du SMGV, il revient à notre EPCI de se prononcer, dans un délai de 3 mois, sur cette demande d'adhésion qui engendrera une modification des statuts du SMGV ;

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### ***Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré,***

1.- **Emet** un avis favorable à l'adhésion au SMGV de la communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen et accepte la modification statutaire afférente. Il demande toutefois au Syndicat de veiller à l'adéquation entre cette augmentation de périmètre et les moyens qu'il déploie.



2.- **Donne pouvoir** à M. le Président ou au Vice-Président ayant délégation à signer tout acte pris pour l'exécution de la présente décision.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération Conseil N°2024 01 002 : Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE) – Approbation de la mise à jour 2023 du contrat**

M. le Président expose :

Le contrat de relance et de transition écologique de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé a été signé le 14 décembre 2021 en partenariat avec l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le département de la Sarthe et le PETR de la Vallée du Loir.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été mis en œuvre avec l'objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Le CRTE de la CC Loir-Lucé-Bercé s'appuie sur un diagnostic du territoire établi en 2019 (**annexe 1** du contrat).

Il fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en 2019 et mis à jour en 2021 autour de 2 grandes finalités :

- **Promouvoir le territoire et le rendre attractif**
- **S'adapter aux transitions pour bien vivre sur le territoire**

Ces 2 finalités sont déclinées en 4 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Dynamiser l'économie et rendre l'emploi attractif
- Orientation 2 : Préserver le cadre de vie
- Orientation 3 : Accueillir, attirer et faire rester les familles
- Orientation 4 : Renforcer la proximité et l'accessibilité des services

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 2** du contrat. De ces orientations découle le plan d'actions qui est la traduction du projet de territoire décliné en actions communales, intercommunales et portées par le PETR Vallée du Loir. Les actions du CRTE sont listées dans un tableau de synthèse (**annexe 4**) et décrites dans des **fiches actions** et des fiches projet en **annexe 3**.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (**annexe 5**).

Les actions projetées en N+1 sont quant à elles inscrites à l'**annexe 6**.

Les financements inscrits dans les fiches et les différentes annexes sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

La mise à jour annuelle du CRTE est nécessaire pour dresser le bilan des actions effectivement engagées dans l'année et celles à venir. Elle concerne :

- Annexe 5 du contrat : la convention financière annuelle 2023 est consolidée sur la base de la maquette financière 2023 annexée à l'avenant n°1 du contrat initial. Cette annexe comprend l'ensemble des actions effectivement engagées en 2023 par la Communauté de communes, les communes et le PETR Vallée du Loir.
- Annexe 6 du contrat : la maquette financière 2024 est établie sur la base des actions prévisionnelles à engager en 2024 par la Communauté de communes, les communes et le PETR Vallée du Loir.
- Annexe 4 du contrat : le plan d'action sera mis à jour en cohérence avec les annexes 5 et 6.
- Annexe 3 du contrat : mise à jour des fiches-actions selon les actions inscrites dans les annexes 5 et 6.

Vu la délibération n°2021 10 95 du 21/10/2021 approuvant le CRTE ;

Vu la présentation de la mise à jour au bureau du 23/11/2023 ;

Vu la validation du projet de mise à jour en COPIL CRTE avec l'ensemble des partenaires signataires et les maires le 09/01/2024 ;

Sur proposition de M. le Président,

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,***

1.- **Approuve** le projet de mise à jour 2023 du Contrat de Relance et de Transition Écologique, tel qu'annexé à la présente ;

2.- **Autorise** M. le Président ou son représentant à le signer, et à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente décision.

**Adopté à l'unanimité.**

## Délibération N° 2024 01 003 : Habitat – Attribution d’une subvention d’aide aux travaux au titre de l’OPAH

M. le Président expose :

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a engagé en septembre 2023 une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat sur l’ensemble de son territoire et une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat Renouvellement Urbain “Cœur de Montval” sur la commune de Montval-sur-Loir.

Dans ce cadre, la CCLLB peut accorder des aides financières aux travaux en complément de celles des autres financeurs (ANAH, Département) pour ces deux opérations. Les modalités d’octroi de ces aides sont détaillées dans les règlements locaux d’attribution approuvés par le conseil communautaire du 26 juin 2023.

Dans le cadre de l’OPAH, un dossier de demande de subvention, concernant des travaux de rénovation énergétique (changement du système de chauffage par une PAC air/air, menuiseries) a été déposé auprès de la CCLLB au mois de janvier. Ce dossier a obtenu un accord de subvention de l’ANAH de 13 518 €.

Le montant sollicité auprès de la CCLLB est de 1757 €, soit 10% du montant total des travaux :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Montant des travaux (HT)	Montant sollicité à la CCLLB	Taux d’intervention aides publiques
Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat				
ADRIEN David (Jupilles)	Travaux d’amélioration énergétique	17 566,69 €	1 757 €	90 %

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2023 04 35 et 2023 04 36 en date du 06 avril 2023 validant les conventions relatives à la mise en œuvre d’une OPAH sur l’ensemble du territoire intercommunal et d’une OPAH Renouvellement Urbain sur la commune de Montval-sur-Loir ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023 06 55 en date du 29 juin 2023 approuvant les règlements locaux d’attribution des aides relatives à l’OPAH et l’OPAH-Ru ;

Vu l’avis favorable de la commission d’attribution des subventions OPAH et OPAH-Ru du 8 janvier 2024 ;

### ***Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré,***

- 1.- **Octroie** la subvention au profit de l’administré précité et conformément à la convention d’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat ;
- 2.- **Valide** le montant de l’aide indiqué dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l’ensemble des pièces justificatives nécessaires au virement de la subvention accordée ;



3.- **Autorise** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

### **Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président tient à rappeler qu'il est important que les propriétaires désireux de bénéficier de ce dispositif ne débutent pas leurs travaux avant obtention des aides.

Il précise également qu'eu égard au succès de ce programme, il est impératif que les personnes prennent rendez-vous sur les créneaux de permanence proposés.

M. DUTHEIL souligne en effet la satisfaction de la population. M. DUPUIS complète que les permanences attirent vraiment tous les habitants car il constate que sur les permanences qui ont lieu sur le Grand-Lucé, il y a très souvent des personnes habitants hors de sa commune.

Dans le prolongement de ce dispositif intercommunal, M. PETER précise que la cellule PTRE déployée auprès du PETR Pays Vallée du Loir a été relancée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais sous un nouveau numéro de téléphone.

### **Questions et informations diverses**

1. Décisions prises par délégation :

#### **Pour information du conseil communautaire : Décisions du Président prises par délégation du Conseil Communautaire**

Exercic	Code mouvement	Libellé mouvement	Nom tiers	Montant initia
2024	24D000001	AMENAGEMENT RESTAURANTS DU CŒUR - MAITRISE D'ŒUVRE	ATELIER BLEU D'ARCHI	18 960,00 €
2024	24D000044	EMI MARCON TRANSPORT PIANO	ATRE CHANTIER	1 140,00 €
2024	24D000045	EMI LOCATION PACK COMPLET	ECOLOUSTIK	70,00 €
2024	24D000046	EMI APPLICATION I MUSE	SAIGA INFORMATIQUE	2 133,60 €
2024	24D000051	PLOUF PROTECTION SUR LA VIS DU SILO	MISSEWARD CLIMATIQUE	646,63 €
2024	24D000052	PLOUF ASPIRATION COPEAUX POUR NETTOYAGE SILO	GT CANALISATIONS SA	955,00 €

#### **Arrêtés du Président :**

**Arrêté n°2023-068-AR : Permission de voirie – Commune de Lhomme : [2023-068-AR](#)**

**Arrêté n°2023-069-AR : Virement de crédits valant DM 3-2023 Budget Principal 85600 : [2023-069-AR](#)**

**Arrêté n°2024-002-AR : Permission de voirie – Commune de Saint Vincent du Lorouer : [2024-002-AR](#)**

**Arrêté n°2024-003-AR : Permission de voirie – Commune de Saint Vincent du Lorouer : [2024-003-AR](#)**

**Arrêté n°2024-004-AR : Permission de voirie – Commune de Saint Vincent du Lorouer : [2024-004-AR](#)**

**Arrêté n°2024-005-AR : Permission de voirie – Commune de Saint George de la Couée : [2024-005-AR](#)**

**Arrêté n°2024-006-AR : Permission de voirie – Commune du Grand-Lucé : [2024-006-AR](#)**

**Arrêté n°2024-007-AR : Permission de voirie – Commune du Grand-Lucé : [2024-007-AR](#)**

**Marchés publics :**

- Acheminement et fourniture en contrat unique d'électricité :
  - o Marché notifié à ENGIE Entreprises – montant estimé du marché sur 2 ans : 1 820 322 € HT
- Terrassement pour l'entretien du réseau d'alimentation en eau potable :
  - o Marché attribué à la société PINEAU pour les lots 1 et 2 – montant annuel estimé : 127 300 € HT/lot
- Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable :
  - o Marché attribué à Véolia – montant annuel : 155 109,04 € HT
- Achat de titres restaurant pour les agents de la communauté de communes :
  - o Marché notifié à UP COOP (les frais sont pris en charge par les commerçants partenaires)
- Etude préalable à la prise de compétence « assainissement collectif » :
  - o Marché notifié à BERT Consultant pour un montant de 99 305 € HT

Clôture de la séance : 20h00

Le Président,  
Hervé RONCIERE

Le Secrétaire,  
Pascal DUPUIS

